

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 04 MAI 2023

Délibération n°2023.05.074.B

**Soutien aux actions en faveur de la filière des véhicules anciens :
6ème édition du Salon de l'Auto Sport Collection Prestige -
attribution d'une subvention pour l'édition 2023**

LE QUATRE MAI DEUX MILLE VINGT TROIS à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME et par visio-conférence suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 28 avril 2023

Secrétaire de Séance: Eric BIOJOUT

Membres en exercice: 27

Nombre de présents: 19

Nombre de pouvoirs: 6

Nombre d'excusés: 2

Membres présents :

Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Michaël LAVILLE, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Philippe VERGNAUD

Ont donné pouvoir :

Michel GERMANEAU à Dominique PEREZ, Hélène GINGAST à Michel BUISSON, François NEBOUT à Gérard DESAPHY, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU à Michaël LAVILLE, Vincent YOU à Philippe VERGNAUD, Hassane ZIAT à Eric BIOJOUT,

Excusé(s):

Michel ANDRIEUX, Jean-Jacques FOURNIE,

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230504-2023_05_74B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2023
Publication : 10/05/2023

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 4 MAI 2023

**DÉLIBÉRATION
N°2023.05.074.B**

Rapporteur : Monsieur DESAPHY

**SOUTIEN AUX ACTIONS EN FAVEUR DE LA FILIERE DES VEHICULES ANCIENS :
6EME EDITION DU SALON DE L'AUTO SPORT COLLECTION PRESTIGE -
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR L'EDITION 2023**

Pilier : UN TERRITOIRE QUI CREE DES EMPLOIS
Ambition :SE DÉVELOPPER DURABLEMENT
Enjeux :[30104 -3) ATTRACTIVITÉ]

OBJECTIFS DE DÉVELOPPEMENT DURABLE



Domaines concernés par les objectifs de développement durable impactés positivement

ODD 11 : Promotion des véhicules innovants et électriques

La filière des véhicules anciens représente un secteur d'activité important sur l'agglomération avec notamment la présence de plusieurs entreprises, d'artisans mais aussi l'organisation du Circuit des Remparts.

Dans ce contexte, GrandAngoulême accompagne depuis 2017 ce secteur par le soutien à l'organisation du Salon de l'Auto Sport et Collection Prestige.

Au regard des budgets et des participations présentés par les organisateurs, il est proposé que GrandAngoulême accompagne les dynamiques de cette filière du territoire en soutenant le 6^{ème} Salon Sport Collection Prestige qui se déroulera les 13 et 14 mai 2023 à l'Espace Carat.

Il est rappelé que ne peuvent pas prendre part au débat et au vote des délibérations attribuant des subventions, tout élu qui pourrait être intéressé, à titre personnel ou familial, par ces versements.

Je vous propose :

D'APPROUVER l'attribution d'une subvention de 2 000 € à l'association Sport et Collection Prestige pour son édition 2023

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
016-200071827-20230504-2023_05_74B-DE

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 10/05/2023
Publication : 10/05/2023

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer les documents se rapportant à ces projets.

Pour : 25 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0	APRES EN AVOIR DELIBERE LE BUREAU COMMUNAUTAIRE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE
-----------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20230504-2023_05_74B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/05/2023
Publication : 10/05/2023